

Pour visualiser la version en ligne, [cliquez sur ce lien](#).



Dans votre profession, un salarié victime d'un accident du travail est arrêté en moyenne 87 jours. Pour autant, ce n'est pas une fatalité et nous pouvons vous aider à améliorer votre santé et celle de vos salariés !

Vous vous demandez comment vous y prendre ? Vous souhaitez découvrir les outils mis à votre disposition par l'Assurance Maladie – Risques professionnels ?

Nos experts métiers répondent à toutes vos questions lors d'un webinaire le

Mardi 28 septembre 2021
de 09h30 à 10h30

Inscrivez-vous

Les outils qui vous seront présentés sont gratuits, dédiés aux TPE et construits avec les professionnels de votre secteur pour remplir vos obligations légales*. Ils vous permettent également d'évaluer de façon anonyme les risques de votre entreprise afin d'obtenir un plan d'actions sur mesure, d'analyser vos anciens accidents du travail pour éviter qu'ils ne se reproduisent et de mettre en place des actions simples, efficaces et peu coûteuses pour prévenir les chutes ou encore les douleurs au dos.

• [Plus de renseignements](#)

* Articles R4121-1 et R4141-8 du Code du Travail



URSSAF - AGRIC-ARICO - CMV - CNAM - CMF - POLE EMPLOI
UNEDIC - MSA - SIF CBTP - CS - CRPCEN - CTP - FFA
MUTUALITE FRANCAISE - CRPNAC - CRPSACF - ONES - CAMBQ
ENM - CAIVMAC - CNF - CDC - RAFP - IBCANTEC - CNRAEL
CFDT - CPNE - CGT - CGT-FO - CSDEC - FNSEA - MDEF
SYNTEC NUMERIQUE - UNPL - LCP

Le système d'information du GIP-MDS, opérateur du site NET-ENTREPRISES.FR, est conforme aux exigences légales européennes sur la protection des données à caractère personnel (RGPD N°2016/679 du 17 avril 2016, transposée dans la loi française Informatique et Libertés, N°78/17 du janvier 1978).

Si vous souhaitez vous désabonner des messages net-entreprises.fr, [rendez-vous sur cette page](#).

Ceci est un mail automatique, merci de ne pas répondre.